

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 avril 2013

Le vendredi 5 avril 2013, à 19h15, le conseil municipal, convoqué le 28 mars 2013, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 15 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Michel DORIOZ, Jacques DELEMONTX, Christelle BOISIER, Marie-France CALLIER, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Marc GUFFOND, Etienne BONNAZ, Chantal CHAPON, Alain FONGEALLAZ, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT, Christian SCHEVENEMENT.

Secrétaire de séance : Philippe BETEND.

N°2013-7

### APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et L.123-13 ,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 3 septembre 1993 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,

**Considérant** que le POS a fait l'objet de quatre modifications : modification n°1 (14/01/1994), modification n°2 (17/09/1999), modification n°3 (17/11/2000) et modification n°4 (20/07/2006),

**VU** la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2012 prescrivant la modification n°5 du PLU à contenu POS, en application de l'article L.123-13L.123-19 du Code de l'Urbanisme,

**VU** l'arrêté municipal du 4 décembre 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°5 du PLU à contenu POS,

**Considérant que le projet de modification n°5 porte sur les éléments suivants :**

- modifications de zonage : ajustement de délimitations de zones urbaines au niveau de deux secteurs, le Jarbay et Sous le Planet,
- emplacements réservés : actualisation, suppression ou création
- modifications du règlement : précisions portant notamment sur des améliorations renforçant la prise en compte du bâti traditionnel, sur les conditions d'assainissement et les conditions d'extension limitées des constructions existantes en zone naturelle et agricole.
- corrections d'erreurs matérielles, améliorations graphiques, actualisation du fonds de plan,

**VU les conclusions du commissaire-enquêteur**, qui émet un **avis favorable** au projet de modification n°5 du PLU, sous réserve de la suppression de l'ER n°51,

**Considérant** que les résultats de ladite enquête justifient quelques modifications au projet qui figurent dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

**Considérant** que le projet de modification du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions,

**APPROUVE la modification du PLU tel qu'il ressort du dossier annexé à la présente délibération.**

*La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département.*

*La présente délibération produira ses effets juridiques, suite à sa transmission à monsieur le préfet et dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du 1<sup>er</sup> jour où il est effectué.*

La modification approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture de Haute-Savoie, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

N°2013-8

### **AVENANT N°1 au bail du 1<sup>er</sup> mai 2009 passé avec France Télécom pour l'installation d'une antenne sur la façade de la mairie**

Philippe BETEND expose qu'un bail avait été passé avec France Télécom le 1<sup>er</sup> mai 2009 pour la pose d'une antenne sur la façade de la mairie et avait fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 27/02/2009. Cette installation avait pour but de renforcer le réseau télécom par faisceaux hertziens depuis Agy. La location avait été consentie pour une durée de 20 ans, du 1/05/2009 au 30/04/2029.

France Télécom souhaite aujourd'hui procéder à un réaménagement en installant un fourreau sous la pelouse de la salle du Corty ainsi qu'un second boîtier relié par un câble sur la façade de la mairie, sans installation de parabole supplémentaire.

Le loyer serait porté à 920 €/an. Les autres clauses du bail ne seraient pas changées.

**Le conseil municipal, par 8 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, accepte les conditions de cet avenant et autorise le maire à le signer.**

N°2013-9a

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – Budget principal**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **CA 2012 - Budget principal**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
<b>Résultats reportés</b>	46043.74			63295.49	46043.74	63295.49
<b>Opérat.de l'exerc.</b>	576996.22	524828.37	1556149.90	1666241.51	2133146.12	2191069.88
<b>TOTAL</b>	623039.96	524828.37	1556149.90	1729537	2179189.86	2254365.37
<b>Résult.de clôture</b>	<b>98211.59</b>			<b>173387.10</b>		<b>75175.51</b>
<b>Restes à réaliser</b>	51457.89				51457.89	
<b>Total cumulé</b>	149669.48			173387.10	149669.48	173387.10
<b>RESULT. DEFIN.</b>	149669.48			173387.10		<b>23717.62</b>

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- **vote, par 8 voix pour et 7 voix contre, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

N°2013-9b

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 Service de l'Eau**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 du service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**CA 2012 - Budget EAU**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
<b>Résultats reportés</b>	668.57			24109.81	668.57	24109.81
<b>Opérat.de l'exerc.</b>	72099.27	93910.03	112128.71	194445.17	184227.98	288355.20
<b>TOTAL</b>	72767.84	93910.03	112128.71	218554.98	184896.55	312465.01
<b>Résult.de clôture</b>		<b>21142.19</b>		<b>106426.27</b>		<b>127568.46</b>
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>Total cumulé</b>		21142.19		106426.27		127568.46
<b>RESULT. DEFIN.</b>		21142.19		106426.27		127568.46

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- **vote, par 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

N°2013-9c

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012  
SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2012 - REMONTEES MECANIQUES						
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
<b>Résultats reportés</b>	34805.59			27751.88	34805.59	27751.88
<b>Opérat.de l'exerc.</b>	106108.68	99094.77	286676.72	345497.85	392785.40	444592.62
<b>TOTAL</b>	140914.27	99094.77	286676.72	373249.73	427590.99	472344.50
<b>Résult.de clôture</b>	<b>41819.50</b>			<b>86573.01</b>		<b>44753.51</b>
<b>Restes à réaliser</b>	47853.77				47853.77	
<b>Total cumulé</b>	89673.27			86573.01	47853.77	44753.51
<b>RESULT. DEFIN.</b>	89673.27			86573.01	<b>3100.26</b>	

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- **vote par 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

N°2013-10a

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012  
Budget principal**

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2012 et approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	1.666.241,51
- dépenses de l'exercice :	1.556.149,90
- résultat de l'exercice :	110.091,61 (excédent)
- résultat antérieur reporté :	63.295,49 (excédent)
- <b>résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>173.387,10 (excédent)</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	524.828,37
- dépenses de l'exercice :	576.996,22
- solde d'exécution de l'exercice :	52.167,85 (déficit)
- solde d'exécution antérieur reporté :	46.043,74 (déficit)
- <b>solde d'exécution cumulé :</b>	<b>98.211,59 (déficit)</b>

**EXCEDENT GLOBAL : 173.387,10 – 98.211,59 = 75.175,51**

#### RESTES A REALISER :

- recettes d'investissement :	0
- dépenses d'investissement :	51.457,89
- <b>différence :</b>	<b>51.457,89</b>

#### Besoin de financement de la section d'investissement :

(solde d'exécution cumulé + restes à réaliser)

98.211,59 + 51.457,89 = **149.669,48 €**

#### AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2013 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012, soit la somme de **173.387,10 €** au budget principal 2013 de la manière suivante :

- article 1068 (recette d'investissement) :	<b>149.669,48</b>
- article 002 (recette de fonctionnement) :	<b>23.717,62</b>

N°2013-10b

### **REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012**

#### **Budget de l'EAU**

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2012 et approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	194.445,17
- dépenses de l'exercice :	112.128,71
- résultat de l'exercice :	82.316,46
- résultat antérieur reporté :	24.109,81
- <b>résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>106.426,27 (excédent)</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	93.910,03
- dépenses de l'exercice :	72.099,27
- solde d'exécution de l'exercice :	21.810,76 (excédent)
- solde d'exécution antérieur reporté :	668,57 (déficit)
- <b>solde d'exécution cumulé :</b>	<b>21.142,19 (excédent)</b>

**EXCEDENT GLOBAL : 106.426,27 + 21.142,19 = 127.568,46**

#### REPORT DES RESULTATS AU BUDGET EAU 2013 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 4 contre et 3 abstentions, décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2012 sur le budget EAU 2013, soit la somme de **127.568,46 €** de la manière suivante :

- article 002 (recette de fonctionnement) :	<b>106.426,27 €</b>
- article 001 (recette d'investissement) :	<b>21.142,19 €</b>

N°2013-10c

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 Budget des Remontées Mécaniques**

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2012 et approuve le compte administratif 2012 du service des Remontées Mécaniques qui fait apparaître les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	345.497,85
- dépenses de l'exercice :	286.676,72
- résultat de l'exercice :	58.821,13
- résultat antérieur reporté :	27.751,88
- <b>résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>86.573,01 (excédent)</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	99.094,77
- dépenses de l'exercice :	106.108,68
- solde d'exécution de l'exercice :	7.013,91(déficit)
- solde d'exécution antérieur reporté :	34.805,59 (déficit)
- <b>solde d'exécution cumulé :</b>	<b>41.819,50 (déficit)</b>

**EXCEDENT GLOBAL : 86.573,01 – 41.819,50 = 44.753,51**

### RESTES A REALISER :

- dépenses d'investissement :	<b>47.853,77</b>
-------------------------------	------------------

### Besoin de financement de la section d'investissement :

(solde d'exécution cumulé + restes à réaliser)

41.819,50 € + 47.853,77 = **89.673,27 €**

### AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2013 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 au budget principal 2013, soit la somme de **86.573,01 €** de la manière suivante :

- article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **86.573,01 €**

N°2013-11a

## **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2013 :**

Le budget principal de l'année 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.638.141€ en section de fonctionnement et à 913.379 € en section d'investissement, soit un total de 2.551.520 €.

Il est adopté par 8 voix pour et 7 voix contre.

N°2013-11b

## **VOTE DU BUDGET 2013 DU SERVICE DE L'EAU**

Le budget du service de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 217.676 € pour la section de fonctionnement et à 375.316 € pour la section d'investissement, soit un total de 592.992 €.

Il est adopté par 8 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

N°2013-11c

## **VOTE DU BUDGET 2013 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES :**

Le budget 2013 du service des Remontées Mécaniques s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 326.528 € pour la section de fonctionnement et à 193.882 € pour la section d'investissement, soit un total de 520.410 €.

Il est adopté par 8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

N°2013-12

### TAUX D'IMPOSITION 2013

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation :	19,30
- Taxe foncière (bâti) :	12,87
- Taxe foncière (non bâti) :	83,88

Ces taux sont identiques à ceux de 2012.

N°2013-13

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Budget principal 2013

Le conseil municipal, dans le cadre du budget 2013, par 8 voix pour, 1 voix contre, et 6 abstentions, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

OFFICE DU TOURISME	3500
L'ECHO DU LAC BENIT	9000
AMICALE PARENTS ELEVES	6000
SKI CLUB	4000
ENTENTE SPORTIVE DU BARGY	1500
ESB - pour Petits Dumonts	300
CLUB DES LOISIRS - Bibliothèque	1500
COMITE D'ANIMATION	1400
CENISE BARGY	1000
FULL CONTACT	700
USEP	100
USEP (classe de découverte)	1740
ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE	100
LE TEMPS DE VIVRE	150
ANCIENS COMBATTANTS AFN	260
SOCIETE DE PECHE	250
ACCORDS PERDUS (chorale)	200
ALBUM	500
INTERVILLAGE FAUCIGNERANDS	100
MUTAME (personnel communal)	195

Le Gypaète	500
La Roue Libre	500
LA PREVENTION ROUTIERE	100
Secours en montagne	100
DIVERS	1305
<b>TOTAL</b>	<b>35000</b>

N°2013-14

## **Subvention communale au budget 2013 du service des Remontées Mécaniques**

Monsieur le maire expose qu'une somme de 84.393 € est inscrite au budget principal 2013 de la commune pour financer le budget du service des remontées mécaniques.

Les opérations suivantes sont prévues :

### Dépenses d'investissement :

- travaux sur le télésiège de Morsullaz :	109.962 €
- travaux sur le téléski des Mouilles :	30.611 €
- achat d'une moto-neige :	9.500 €
- travaux sur réseau d'enneigement :	2.852 €

Ce qui fait un total de 152.925 €.

Sur ces 152.925 €, seule une somme de 68.532 € peut être prise en charge directement par le service des Remontées Mécaniques. La différence, soit 84.393 €, doit par conséquent être financée par le budget principal de la commune.

Ces dépenses d'investissement, en raison de leur importance, ne peuvent être financées par une hausse des tarifs des Remontées Mécaniques. Mont-Saxonnex est une petite station de sports d'hiver et propose des tarifs raisonnables et adaptés à une clientèle familiale.

Les sommes indiquées ne peuvent être prises en charge par le service des remontées mécaniques car la répercussion sur les tarifs serait excessive. L'augmentation serait en effet de l'ordre de 38 %.

Cette somme de 84.393 € pourra être débitée à l'article 657364 du budget principal de la commune selon les besoins du service des remontées mécaniques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition par 8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.**

N°2013/15 :

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes du budget général,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare, par 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2012, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

N°2013 - 16

**ACQUISITION DE TERRAIN :**

**Copropriété "Le Pré aux Biches" (parcelle C 1275)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à la copropriété "Le Pré aux Biches" la parcelle C 1275, d'une superficie de 552 m<sup>2</sup>, pour la somme totale de 4968 € (9 € le m<sup>2</sup>). Cette acquisition est destinée à l'agrandissement du virage des Combes, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols.